

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, contrairement au chef de l'opposition, j'ai assisté à ce débat hier soir. Je pense que le député voulait dire que nous n'en étions pas à la dernière lecture du bill et non pas que nous n'étions pas saisis du bill définitif.

**Une voix:** Ce n'est pas ce qu'elle a dit.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

## LE REVENU NATIONAL

### LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Si le ministre des Finances lui permet d'être un personnage controversé, j'aimerais lui poser une question.

**Une voix:** Très drôle. Je gage que vous avez mis une heure à trouver cela.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministère du Revenu national envisage de fermer les bureaux d'impôt de district à Winnipeg, Shawinigan et Surrey, par exemple, et de les remplacer pour les demandes de renseignements au sujet des déclarations d'impôt, par un centre régional doté d'une ligne Zenith, le ministre peut-il nous dire quand ce projet sera mis à exécution et, plus précisément, quelles mesures il a prises ou envisage de prendre pour protéger le caractère confidentiel des données fiscales que les contribuables fourniraient en l'occurrence par téléphone?

**L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)):** Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député qui a eu le courage de poser une question provocante. Comme c'est le temps des Fêtes, je ne dégainerai même pas mes armes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Abbott:** Je signale au député qu'en ce qui concerne le remplacement des bureaux de district par des bureaux régionaux, comme à Surrey, Shawinigan et Saskatoon, le but n'est pas de supprimer tous les bureaux de district, comme le député le laisse entendre, mais de décentraliser les services gouvernementaux afin de rapprocher le gouvernement d'Ottawa de la population. Cela ne réduit pas le service, mais l'améliore au contraire.

Quant à l'utilisation du réseau téléphonique central, je peux assurer au député que non seulement les communications avec les contribuables seront confidentielles, mais que leur caractère confidentiel ne sera dépassé que par ce qui se passe dans mon propre bureau.

**Une voix:** Que le ciel nous vienne en aide!

● (1502)

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, c'est là la réponse la plus déprimante que j'aie jamais entendue. J'ai appris que les

### Privilège—M. Yewchuk

consultations qui ont lieu dans les bureaux de district seront éliminées graduellement et que les dossiers seront transférés à ces bureaux régionaux.

Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il compte que les contribuables se servent de numéros d'assurance sociale pour s'identifier au téléphone afin de protéger le caractère confidentiel des communications? Étant donné que dans chaque ville d'un bout à l'autre du pays des ordinateurs très complexes appartenant à Loto Select ont été cadencés, le ministre songerait-il à les utiliser afin d'épargner de l'argent au ministère lorsqu'il établira ces bureaux régionaux?

**M. Abbott:** Monsieur l'Orateur, quelle que soit l'idée que le député a pu se faire des ordinateurs, je dirais que le service que l'on mettra sur pied répondra beaucoup mieux aux besoins des contribuables qu'on ne réussit à le faire aujourd'hui.

Environ 80 à 85 p. 100 de toutes les demandes de renseignements adressées aux services de l'impôt sont de nature courante et il suffit pour y répondre de donner de l'information. Certaines de ces demandes de renseignements exigent une réponse plus détaillée que celle que contient l'ordinateur, et il faut donc plus de temps pour y répondre. Les demandes de renseignements plus complexes peuvent exiger dix à quinze jours de recherches. Il en sera toujours ainsi.

Quant à l'usage des numéros d'assurance sociale, je sais que c'est une préoccupation constante du député. Il devrait savoir que la loi de l'impôt sur le revenu contient des dispositions qui exigent l'inscription du numéro d'assurance sociale, par exemple, sur la déclaration d'impôt. Le député peut s'insurger contre cette pratique, mais il n'empêche que c'est ce qu'exige la loi. Quant aux autres usages qu'on peut faire des numéros d'assurance sociale, ils n'ont pour but que d'aider les contribuables et ne servent aucunement à violer le secret des informations qu'ils donnent.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YEWCHUK—LES COMMENTAIRES DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL À LA DÉLÉGATION CANADIENNE

**M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'aimerais faire quelques observations sur la prétendue question de privilège soulevée hier par le député d'Athabasca (M. Yewchuk). J'aimerais apporter des corrections à quelques-unes de ses affirmations et à l'article publié dans les journaux.

J'ai rencontré non pas 30 Indiens, mais seulement trois. Je l'ai fait pour entendre leurs doléances et les aider; et il n'y a pas eu d'affrontement. La réunion a été spontanée et le ton en a été cordial. Les paroles qui m'ont été attribuées ont été citées hors de contexte et dites pour badiner. Je ne voulais insulter personne comme on l'a prétendu.